

## **b) Approbation et soutien des mécanismes de réconciliation, de vérification et de suivi**

Afin de soutenir les efforts de la Commission internationale de vérification et de suivi, les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale émettront des déclarations d'appui. Des déclarations semblables de la part d'autres pays souhaitant promouvoir la liberté, la démocratie et la paix en Amérique centrale seront les bienvenues.

Les cinq gouvernements offriront toute l'aide possible à la Commission de réconciliation nationale de leur pays ainsi qu'à la Commission internationale de vérification et de suivi, de manière à ce que celles-ci puissent s'acquitter de leurs tâches.

## **11. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS**

Dans un délai de 15 jours après la signature du présent document, les ministres des Affaires étrangères d'Amérique centrale se réuniront pour former une commission exécutive chargée de lancer, réglementer et rendre possible la mise en oeuvre des obligations stipulées dans le présent document, et d'organiser des groupes de travail qui entreprendront immédiatement les tâches administratives nécessaires en vue de respecter les échéances prescrites, par le biais de consultations, de négociations et autres mécanismes qu'ils jugeront nécessaires. Dans un délai de 90 jours après la signature du présent document, les engagements pris en matière d'amnistie, de cessez-le-feu, de démocratisation, de cessation de l'aide accordée aux forces irrégulières et aux mouvements d'insurrection, et d'interdiction de l'utilisation d'un territoire dans le but d'attaquer un autre État, entreront en vigueur conformément à ce qui est stipulé dans le présent document.

Dans les 120 jours suivant la signature du présent document, la Commission internationale de vérification et de suivi examinera les progrès accomplis et l'exécution des obligations stipulées dans le présent document.

Dans un délai de 150 jours, les cinq présidents d'Amérique centrale se réuniront pour prendre connaissance d'un rapport de la Commission internationale de vérification et de suivi et prendre les décisions voulues.